



INFORMATIONS



OBLIGATIONS DES CLUBS EN EQUIPES DE JEUNES

Références réglementaires :

Article 12 du règlement des compétitions de ligue seniors

Article 83 des Règlements Généraux du district rectifié par la décision temporaire du bureau du district du 23 août 2021.

En application de ces textes, les obligations des équipes sont les suivantes :

Seniors R1 : 2 équipes seniors et 3 équipes de jeunes ou féminines dont une à 11.

Seniors R2, R3 : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes ou féminines dont une à 11.

Nota : par équipe de jeunes ou féminines il faut entendre à 11, à 8 ou à 7

District D1 et D2 : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes ou féminines.

Nota 1 : par équipe de jeunes ou féminines il faut entendre à 11, à 8 ou à 7 ; 6 licenciés U6 à U9 sont décomptés pour une demi-équipe de même que les ententes.

Nota 2 : Pour toute équipe de D1 appelée en fin de saison à accéder en R3 l'obligation vérifiée est celle reprise pour les R2 et R3.

District D3 et D4 : 2 équipes seniors.

District D5 et D6 : 1 équipe seniors et une équipe seniors ou jeunes ou féminines.

District D7 : Pour participer à la compétition une équipe suffit

Pour accéder à la D6 la règle prévue ci-dessus pour les D5 et D6 est applicable

Le Secrétaire Général :

Richard RATAJCZAK.